VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBALdes délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 18 septembre 2023 à 19h30, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Lac-Saint-Joseph, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Yvan Côté, Maire

M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller Mme Jocelyne Boivin, Conseillère M. Claude Tessier, conseiller M. Steeve Gauthier, conseiller

M. Luc Harvey, directeur général & greffier/trésorier

M. Michel Cordeau, conseiller

Absence motivée : M. Yvan Duval, conseiller

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance ;
- 2. Présences et vérification du quorum ;
- 3. Acceptation de l'ordre du jour ;
- 4. Acceptation du procès-verbal de la séance du 21 août 2023 ;
- 5. Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2023 ;
- 6. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
- 7. Certificats de crédits disponibles ;
- 8. Rapport du service d'urbanisme ;
- 9. Rapport du directeur général;
- 10. Programme TECQ (2024-2028);
- 11. Autres sujets;
- 12. Période de questions;
- 13. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Le Maire M. Yvan Côté souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Présence et vérification du quorum

La majorité des membres du Conseil étant présente, le quorum est constaté.

3.- Adoption de l'ordre du jour

Étant donné que les membres du conseil ont déjà reçu l'ordre du jour à l'avance et ont pris connaissance du document, M. le Maire en dispense la lecture et il est convenu de l'adopter tel que modifié par le greffier-trésorier.

CA-23-09-18-01 Sur proposition de Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour tel que modifié est adopté.

ADOPTÉ

4.- Adoption du procès-verbal de la séance du 21 août 2023

Étant donné que les membres du conseil ont déjà reçu le procès-verbal à l'avance et ont pris connaissance du document, M. le Maire en dispense la lecture et il est convenu de l'adopter tel que déposé par le greffier-trésorier.

CA-23-09-18-02 Sur proposition de Jean-Sébastien Sheedy dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 21 août 2023 est adopté.

ADOPTÉ

5.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2023

Étant donné que les membres du conseil ont déjà reçu le procès-verbal à l'avance et ont pris connaissance du document, M. le Maire en dispense la lecture et il est convenu de l'adopter après corrections par le greffier-trésorier.

CA-23-09-18-03 Sur proposition de Michel Cordeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2023 est adopté après corrections.

ADOPTÉ

6.- Adoption des listes et rapports mensuels

Le greffier-trésorier dépose les rapports mensuels suivants :

- Liste des comptes payés pour le mois d'août 2023 ;
- Rapport budgétaire pour le mois d'août 2023.

CA-23-09-18-04 Sur proposition de Steeve Gauthier dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois d'août 2023 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

7.- Certificats de crédits disponibles

Le greffier-trésorier dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de septembre 2023.

CA-23-09-18-05 Sur proposition de Steeve Gauthier dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par le greffier-trésorier et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

8.- Rapport du service d'urbanisme

Le greffier trésorier dépose le rapport de l'inspecteur municipal contenant la liste des différents permis octroyés au mois de juin.

CA-23-09-18-06 Sur proposition de Steeve Gauthier dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu de prendre acte du rapport de l'inspecteur municipal ainsi que du service d'urbanisme pour le mois de juin.

ADOPTÉ

9.- Rapport du directeur général

Le directeur général dépose son rapport

CA-23-09-18-07 Sur proposition de Claude Tessier faite et appuyée à l'unanimité, que ce conseil prend acte du rapport du directeur général.

ADOPTÉ

10.- Programme TECQ (2024-2028)

Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

Attendu que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

Attendu que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

Attendu que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

Attendu que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

Attendu que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

Attendu l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

Attendu que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

Attendu que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

Attendu que les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

CA-23-09-18-08 Il est proposé par Jocelyne Boivin et résolu que la Ville de Lac-Saint-Joseph demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

 De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;

- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, à M. Éric Caire, député à l'Assemblée nationale et à M. Joël Godin député à la Chambre des communes, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉ

11.- Autres sujets

Il n'y a pas d'autre sujet

12.- Période de questions

- 1- Question pour information citoyens lorsque fermeture de route ;
- 2- Location à court terme ;
- 3- Formation sauveteur nautique.

13.- Levée de la séance

La séance est levée.

CA-23-09-18-09 Sur proposition de Jean-Sébastien Sheedy il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h15.

ADOPTÉ

Yvan Côté	
Maire	Greffier-trésorier